



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-005905-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 11 - Rapport Annuel d'Accessibilité 2018

Délibération n° 2019/005905

Rapport annuel d'Accessibilité 2018

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/ 2019	Favorable unanime

1 - Contexte

Le présent rapport effectue le bilan des travaux et actions conduits en 2018 sur le territoire de la Ville de Besançon et sur celui de la CAGB (dénomination conservée dans le rapport annuel d'accessibilité 2018 en raison de la forme juridique de l'entité sur la totalité de l'année de référence).

Conformément aux prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, il prend en compte chacun des maillons de la chaîne de déplacement, soit : la voirie, le transport, les Etablissements Recevant du Public (ERP), ainsi que les Installations Ouvertes au public (IOP). Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments, chaque année plus nombreux, sur la mise en accessibilité des 69 communes (nombre au 1^{er} janvier 2018) de l'agglomération.

L'ordonnance n° 2014-1090 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, et ses différents textes d'application ont créé et encadré le dispositif intitulé Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour le cadre bâti et les Installations Ouvertes au Public (IOP), décliné en Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD'Ad'AP) pour le transport.

La CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS sont entrés, chacun en ce qui le concerne, dans le dispositif.

Pour chacun des maillons de la chaîne de déplacement, et à l'issue du bilan 2018, le présent rapport effectue également un bilan des trois dernières années de travaux, la fin de l'année 2018, correspondant en effet approximativement à :

- la fin de la première, des trois périodes de travaux sur le cadre bâti (soit neuf années), consenties par le Préfet du Doubs, à la Ville de Besançon, en raison de son patrimoine complexe,
- la fin du SD'Ad'AP - mise en accessibilité par la CAGB des arrêts prioritaires de transports en communs routiers,
- la fin de l'Ad'Ap relatif au cadre bâti déposé par le CCAS.

Ce rapport est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue. Ont participé à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

2 - Les travaux conduits en 2018

2.1 La voirie et les espaces publics

2.1.1 La Ville de Besançon

16 gros chantiers ont été conduits par la Direction Voirie en 2018 pour un montant global de travaux de 527 800,00€.

En 2018, 9 places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ont été créées. Ceci porte à 725 le nombre de places réservées aux personnes handicapées au 31 décembre 2018 sur la Ville de Besançon.

2.1.2 Les communes de la CAGB

Les travaux conduits sur 19 communes ont été répertoriés sur le rapport 2018.

2.2 La mise en accessibilité du territoire dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville ainsi que sur les communes de la CAGB. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

En 2018, le montant cumulé des travaux conduits par la Direction Grands Travaux s'élève à 14 569 404 € tous maîtres d'ouvrage confondus.

2.2.1 Besançon

Les lieux concernés en 2018 sont : rue Luc Breton, rue Boissy d'Anglas, ZAC des Planches Montarmots et chemin de la Serre, boulevard Allende et place des Nations, Cimetière de Saint-Claude, rue Wey, rue du Chatelet et rue Manton.

Dans le cadre du TCSP, les travaux permettant de relier la gare Viotte au Campus Universitaire se sont poursuivis avec le doublement du pont de la Gibelotte.

2.2.2 Les Communes du Grand Besançon

La Direction Grands Travaux est intervenue sur plusieurs communes de la CAGB, à savoir : Noiron, Mamirolle, Ecole Valentin, Serre les Sapins,

A noter des travaux permettant de rendre la base nautique d'Osselle accessible à tous, qui se poursuivront en 2019.

A l'exception de 8 arrêts programmés à l'été 2019 en lien avec les Maires des communes, la Direction Grands Travaux a également mené à son terme, le programme des travaux prévus dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts prioritaires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération bisontine.

En 2018, des aménagements cyclables ont été créés à Besançon et sur le territoire de la CAGB sur les lieux suivants : boulevard Allende, à la Malatte et sur les communes de Saône, Champagny, Champvans, Pouilley les Vignes.

2.3 Le Transport : les travaux conduits dans le cadre du SD'Ad'AP en 2018

- Le nombre d'arrêts prioritaires mis aux normes en 2018 est de 57 (31 arrêts urbains et 26 arrêts péri-urbains)
- Le coût moyen par arrêt est de 6 600,00 € HT.

2.4 Acquisition de matériel roulant aux normes

Fin 2018, le parc de bus est totalement accessible.

2.5 Le service Ginko Access

Au 31 décembre 2018, il comptait 967 clients inscrits. 78 % de ses clients sont bisontins.

En 2018, il y a eu 44 adhésions supplémentaires.

Le nombre de voyages a augmenté de + 1,3 % soit 445 voyages supplémentaires.

- A noter : un nouveau numéro non-surtaxé a été mis en place en juillet 2018.
- Au 1^{er} juillet 2018, le « Pass-Liberté » est devenu le « Pass PMR » faisant ainsi évoluer la gamme tarifaire.

2.6 Les travaux conduits sur le cadre bâti - Etablissements Recevant du Public (ERP) en 2018

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'Agglomération ont œuvré à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés.

2.6.1 La Ville de Besançon

Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 1 448 000€ (opérations réalisées dans le cadre du PPI comprises) pour l'année 2018.

Les travaux ont touché 27 sites dont 4 dans le cadre du PPI (Groupe scolaire Dürer, Maison du Peuple, Musée des Beaux-Arts, Pôle des Tilleuls).

A noter que les Ad'Ap comprennent un volet de mise en œuvre obligatoire relatif à la formation des agents d'accueil. En 2018, les trois collectivités ont poursuivi leurs actions de formation auprès de leurs personnels. Elles se sont traduites par 25 jours de formation concernant 17 agents.

2.6.2 Les communes de la CAGB

15 communes de la CAGB ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

3 - Les travaux conduits par la Direction des Espaces Verts sur les installations ouvertes au Public (IOP)

Ils concernent 7 lieux dont 2 en forêt de Chailluz, pour un montant de 63 600 €.

4 - Examen des dossiers relatifs à l'accessibilité

En 2018, 226 dossiers relatifs à l'accessibilité d'un ERP privé ont été déposés en Mairie et examinés en Préfecture.

64 dérogations demandées pour 56 établissements concernés ont été acceptées (98 en 2017).

5 - Bilan en fin du SD'Ad-AP (transports) et Ad'Ap (bâtiments) du CCAS et fin de 1^{ère} période (1/3) des Ad'ap de la Ville de Besançon

5.1 Le Sd'Ad'AP (mise en accessibilité des points d'arrêts)

Il est arrivé à son terme fin avril 2019 (décalage d'un trimestre avec une année civile en raison de la date de ratification par le Préfet).

Engagements	238 arrêts :
Traités (<i>hors 8 arrêts effectués été 2019</i>)	256 soit 109 %
Accessibles	234 soit 98,4 %
Accessibles / praticables	245 soit 103 %
+ 8 arrêts rendus accessibles au cours de l'été 2019 (accords avec les Maires des communes de la CAGB).	

Les engagements ont été dépassés.

5.2 Les Ad'Ap du CCAS

Les Ad'Ap du CCAS consentis sur une période de trois ans, ont été revus en lien avec la DDT25 afin

de ne porter que sur la partie ERP des établissements concernés. Tous les travaux préconisés ont été effectués dans le délai imparti.

Montant des travaux effectués :

41 460 € de travaux touchant les ERP ont été réalisés. A cela s'ajoutent 72 960 € de travaux effectués hors la partie ERP mais destinés à la mise aux normes des établissements, ainsi que 58 000 € de travaux de suppression des marches d'entrée de la Résidence des Cèdres et des Lilas.

5.3 Les Ad'Ap Ville de Besançon

Réalisé : 2 697 941 € soit 90,53 % de l'engagement, la totalité des crédits votés ont été engagés, les travaux non effectués sont des petits travaux pour lesquels il est difficile de mobiliser les entreprises.

5.4 Les Ad'Ap des communes de la CAGB

69 communes sur 69 sont fin 2018 dans le dispositif Ad'Ap.

6 - La sensibilisation du grand public au handicap

La Mission handicap du CCAS conduit des actions de sensibilisation dans les lycées en collaboration avec 20 partenaires associatifs et bénévoles. En 2018, elle est intervenue à 16 reprises dans 7 classes primaires, 3 classes de lycées et 6 classes post-bac. 1 742 jeunes ont été sensibilisés.

A noter qu'au cours de la biennale du handicap et de l'autonomie, 1 075 élèves ont également pu être sensibilisés.

7 - Conclusion

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2018 n'est qu'un aperçu des actions conduites par la CAGB, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par leurs partenaires du territoire.

Il démontre, chiffres et actions à l'appui que, tant sur l'année 2018, qu'au cours des 3 années précédentes, les engagements pris par la CAGB dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires (SD'Ad'AP- fin : avril 2019) et par la Ville de Besançon et son CCAS dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP dont ils sont propriétaires ou gestionnaires, ont été tenus.

Cette mise en accessibilité réglementaire a pu également être calquée au plus près de l'usage en raison du recours quasi systématique de l'ensemble des Directions et services opérationnels, au Groupe d'Experts d'Usage de plus en plus en amont des grands projets.

Les associations représentantes des 5 grandes familles de handicap présentes au sein du groupe d'experts d'usage, interviennent également sur les actions de sensibilisations qui seraient très différentes sans leur aide précieuse.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'accessibilité 2018 joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.